

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025
--	---

Date de convocation
28 janvier 2025

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 63
Pouvoirs : 3
Votants : 66

Publication le :

11 FEV. 2025

Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-001	Débat d'orientation budgétaire 2025
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2312-1 et L.5217-10-4 ;
Vu la loi ° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 106 ;
Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant la présentation par le Président au conseil communautaire d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs ;
Considérant que ce rapport donne lieu à un débat en conseil communautaire dont il est pris acte par une délibération spécifique ;
Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 22 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport présenté par Monsieur le Président et annexé à la présente délibération.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025
--	---

Date de convocation
28 janvier 2025

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 63
Pouvoirs : 3
Votants : 66

Vote
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

11 FEV. 2025

Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-002	Signature du Contrat de Territoire pour la période 2023-2027
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération de la Région Normandie du 20 juin 2022 instaurant la « Nouvelle politique contractuelle territoriale 2023-2027 » ;
Considérant que le Contrat de Territoire est l'outil par lequel la région Normandie, le département de l'Orne et les établissements publics de coopération intercommunale (CDC, PETR ou autres acteurs locaux) s'engagent à accompagner leur développement et leur compétitivité, vecteurs d'attractivité ;

Considérant la stratégie de redynamisation territoriale de Terres d'Argentan Interco par un travail sur ses centralités, sur le développement durable et la transition écologique ;
Considérant les 4 orientations stratégiques du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) d'Argentan Intercom signé le 7 juillet 2021 (orientation 1 : un territoire exemplaire en matière de transition écologique ; orientation 2 : un territoire solidaire et accueillant ; orientation 3 : un territoire dynamique et attractif ; orientation transversale : affirmer le positionnement de Terres d'Argentan Interco) ;
Considérant les 19 projets matures qui ont été recensés sur le territoire pour une première inscription au projet de contrat ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 22 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le projet de Contrat de territoire porté par Terres d'Argentan Interco proposant 19 projets aux financements de la Région Normandie et du Département de l'Orne.

Article 2

D'approuver le projet de convention territoriale d'exercice concerté.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de territoire 2023-2027 et la convention territoriale d'exercice concerté.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à leurs mises en œuvre.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025
--	---

Date de convocation
28 janvier 2025

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 63
Pouvoirs : 3
Votants : 66

Vote
Pour : 59
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

11 FEV. 2025

Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-003	Élection d'un nouveau membre au Bureau communautaire
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7 et suivants, L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-10 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2023-089 du 13 avril 2023 relative à la détermination du nombre de membres du Bureau ;
Considérant la démission de Madame Cécile DUPONT et la nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau membre ;

Considérant la candidature de Madame Catherine APPERT ;
Considérant que le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins	66
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	7
Nombre de suffrages exprimés	59
Majorité absolue	30

Le Conseil constate :

Article 1

Madame Catherine APPERT, ayant obtenu la majorité des suffrages, est élue membre du Bureau communautaire

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025
--	---

Date de convocation
28 janvier 2025

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 63
Pouvoirs : 3
Votants : 66

Vote
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

11 FEV. 2025

Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-004	Modification de la composition des commissions communautaires
--------------------	--

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1 ;
Vu la délibération communautaire n° 2020/86 du 13 octobre 2020 portant création et composition des commissions intercommunales ;
Considérant la demande présentée par Monsieur Bernard MAHIEUX de faire partie de la commission n° 2 « Administration générale, communication, numérique » et de la commission n° 5 « Voirie, éclairage public, bâtiments » ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas voter à scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, pour l'élection des membres des commissions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De nommer Monsieur Bernard MAHIEUX membre de la commission n° 2 « Numérique, communication, administration générale » et de la commission n° 5 « Voirie, éclairage public, bâtiments ».

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julian Ladame', written over a horizontal line.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over a horizontal line.

<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 28 janvier 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 63 Pouvoirs : 3 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 1</p> <p>Publication le : 11 FEV. 2025</p>	<p>Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.</p>

CC-2025-005	Modification du tableau des effectifs
-------------	---------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de pérenniser le poste de renfort du service de l'exécution budgétaire et comptable de la direction des finances ;
Considérant qu'il convient de prévoir le recrutement de deux postes d'animateur territorial/assistant de conservation pour exercer les fonctions de ludothécaire au sein du réseau des Médiathèques ;

Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale, communication et numérique du 29 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des voix (1 abstention : Boris MADEC), décide :

Article 1

De créer un poste d'adjoint administratif territorial pour la direction des finances et deux postes d'animateur territorial pour exercer les fonctions de ludothécaire.

Article 2

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 3

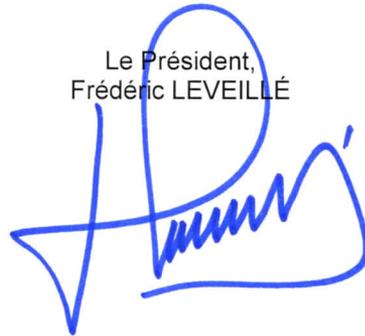
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A black ink signature, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a cursive style.

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025
--	---

Date de convocation
28 janvier 2025

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 63
Pouvoirs : 3
Votants : 66

Vote
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

11 FEV. 2025

Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-006	Mise en place d'une convention type d'accueil de bénévoles
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Considérant que, dans le cadre de ses missions de service public, la communauté de communes Terres d'Argentan Interco peut être amenée à faire appel à des bénévoles, de manière occasionnelle, au sein des services, afin qu'ils apportent leur concours dans le cadre de diverses activités et manifestations ;

Considérant qu'un bénévole est, celui qui, en sa qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public, dans un but d'intérêt général, soit conjointement avec des agents publics soit sous leur direction ;

Considérant que la communauté de communes entend pouvoir recourir à des bénévoles à chaque fois que leur intervention sera justifiée et dans les diverses activités de service public réalisées au sein des services tel que : petite enfance, culturel, éducatif et/ou sportif, etc. ;

Considérant que, de permettre l'intervention de ces collaborateurs bénévoles, il convient d'établir une convention d'accueil fixant les conditions d'intervention au sein des services ;

Considérant l'avis de la commission Administration générale, communication et numérique du 29 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le recours au bénévolat au sein des services de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco.

Article 2

D'approuver la convention type d'accueil de bénévoles.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025
--	---

Date de convocation
28 janvier 2025

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 63
Pouvoirs : 3
Votants : 66

Vote
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

11 FEV. 2025

Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-007	Cession partielle à la SCI ENZST de la parcelle AA n° 113 située sur le parc d'Activités Actival d'Orne à Sarceaux
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-9 et suivants et L.5211-37 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu la délibération n° CC-2024-175 du 12 décembre 2024 portant sur la cession partielle à la société par actions simplifiée unipersonnelle SMMH de la parcelle AA n° 113 située sur le parc d'activités Actival d'Orne à Sarceaux ;

Considérant la demande de la société Contrôle Technique du Pays d'Argentan de s'implanter sur le parc d'activités Actival d'Orne dans le but de développer son activité au travers d'une construction adaptée à ses besoins, qui permettra de recevoir la clientèle ;

Considérant que la société Contrôle Technique du Pays d'Argentan a manifesté son intérêt d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AA n°113 pour une superficie d'environ 2 169 m² ;

Considérant que le changement de nom de l'acquéreur initial, passant de la société par actions simplifiée unipersonnelle SMMH à la société civile immobilière ENZST, qui sera domiciliée 95 route de Tercei à Argentan, en cours d'immatriculation, nécessite d'abroger la précédente délibération susmentionnée ;

Considérant que le service France Domaine doit être consulté par les établissements publics de coopération intercommunale concernant leurs projets de cession immobilière ;

Considérant l'avis rendu par le service France Domaine en date du 13 mars 2024 en vertu duquel Terres d'Argentan Interco pourrait céder le bien immobilier au prix de 18,50 € HT/m² comprenant la marge d'appréciation de ± 15% ;

Considérant l'orientation 3 « un territoire dynamique et attractif » du Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;

Considérant l'avis favorable obtenu par consultation en date du 20 janvier 2025 auprès des élus de la commission développement économique de Terres d'Argentan Interco ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger la délibération n° CC-2024-175 du Conseil communautaire du 12 décembre 2024, relative à la cession partielle à la société par actions simplifiée unipersonnelle SMMH, de la parcelle AA n° 113 située sur le parc d'activités Actival d'Orne à Sarceaux.

Article 2

D'approuver la cession partielle au nouvel acquéreur, la société civile immobilière ENZST, qui sera domiciliée 95 route de Tercei à Argentan, en cours d'immatriculation, de la parcelle cadastrée AA n°113 située sur le parc d'activités Actival d'Orne à Sarceaux, représentant une superficie de terrain d'environ 2 169 m², que le bornage viendra préciser.

Article 3

D'approuver la cession de la parcelle au prix de 18,00€ HT/m² pour une superficie d'environ 2 169 m² soit une cession estimée à 39 042 € HT.

Article 4

D'approuver que soit mis à la charge de l'acquéreur les frais de bornage, les frais de clôture, les frais de raccordement aux réseaux et les frais d'acte ;

Article 5

D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette cession et à signer tous documents y afférent.

Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLE



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire</p> <p>Séance du 4 février 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 28 janvier 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 63 Pouvoirs : 3 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 11 FEV. 2025</p>	<p>Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.</p>
<p>CC-2025-008</p>	<p>Signature d'une convention de servitudes avec Enedis et régularisation parcellaire pour l'implantation de l'entreprise Chalufour sur le parc d'activités d'Actival d'Orne</p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° D2021-193 ECO du 20 décembre 2021 relative à l'achat des biens de reprise et transfert de propriété des ouvrages portant sur la finalisation de la convention publique d'aménagement d'Actival d'Orne ;

Vu le projet d'implantation de l'entreprise Chalufour sur le parc d'activités d'Actival d'Orne et les besoins de raccordement aux différents réseaux nécessitant également une régularisation foncière ;
Considérant le projet de convention de servitudes avec Enedis concernant la parcelle AA 104 rue de Bézion à Sarceaux ;
Considérant la nécessité de faciliter toutes implantations à venir sur les parcelles du parc d'activités Actival d'Orne ayant pour but d'implanter tout ouvrage liés aux réseaux sur le parc d'activités Actival d'Orne ;
Considérant la nécessité d'une régularisation foncière par rétrocession des parcelles définissant les espaces affectés à la voirie et ceux dédiés à l'entreprise Chalufour/SCI Bezion, plus précisément sur les parcelles cadastrées AA30 et AA104 ;
Considérant l'orientation 3 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) portant sur un territoire dynamique et attractif ;
Considérant l'avis favorable obtenu par consultation en date du 20 janvier 2025 auprès des élus de la commission développement économique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de servitudes entre la société ENEDIS dont le siège social 4 place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX, représentée par Mme Sabine LABEYLIE en qualité d'Adjoint au directeur raccordement et ingénierie, dûment habilitée et la communauté de communes Terres d'Argentan Interco ;

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention nécessaire à l'aboutissement de l'implantation de l'entreprise Chalufour ;

Article 3

D'autoriser les travaux sur la parcelle AA 104 ;

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour signer tous actes administratifs à venir concernant les besoins de raccordement aux différents réseaux et de permettre la régularisation parcellaire lié à l'implantation de l'entreprise Chalufour/SCI Bezion ;

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLE



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025
--	---

Date de convocation
28 janvier 2025

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 63
Pouvoirs : 3
Votants : 66

Vote
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

11 FEV. 2025

Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSAGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-009	Convention de co-financement du poste de Chef de projet Territoires d'Industrie des Vallées d'Auge
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant la labélisation de Terres d'Argentan Interco et de la CDC Vallées d'Auge et du Merlerault au programme « Territoires d'Industrie » ;
Considérant la nécessité de recruter un chef de projet Territoires d'Industrie Vallées d'Auge pour le déploiement du programme sur les territoires ;

Considérant la nécessité de partager le financement du poste entre Terres d'Argentan Interco et la CDC Vallées d'Auge et du Merlerault ;
Considérant l'orientation 3 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) portant sur un territoire dynamique et attractif ;
Considérant l'avis favorable obtenu par consultation en date du 20 janvier 2025, auprès des élus de la commission développement économique de Terres d'Argentan Interco ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le projet de convention de cofinancement du chef de projet Territoires d'Industrie des Vallées d'Auges.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julian Ladame', written over a horizontal line.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over a horizontal line.

<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 28 janvier 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 63 Pouvoirs : 3 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>11 FEV. 2025</p>	<p>Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSAGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.</p>

CC-2025-010	Avenants n° 3 et 4 au marché de maîtrise d'œuvre relatif au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain Saint-Michel/Vallée d'Auge
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2 ;
Vu la délibération du bureau communautaire n°D2022-97URB du 17 mai 2022 portant lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics et résidentiels du quartier Saint-Michel-Vallée d'Auge ;

Considérant la nécessité de procéder à la prolongation de la mission Avant-Projet (avenant n°3) ;
Considérant la nécessité de fixer le forfait définitif de rémunération à l'issue de la mission Avant-Projet (avenant n°4) ;
Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique et notamment de signer deux avenant avec le titulaire du marché ;
Considérant de l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 29 janvier 2025 ;
Considérant de l'avis favorable de la commission Urbanisme - Logement du 30 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la passation de l'avenant n°3 relatif au marché MP2022-19 avec le groupement Agence Topo/Artélia, pour une prolongation de la mission Avant-Projet jusqu'au 7 janvier 2025.

Article 2

D'approuver la passation de l'avenant n 4 relatif au marché MP2022-19 avec le groupement Agence Topo/Artélia, pour fixer le forfait définitif de rémunération du maitre d'œuvre avec un coût de travaux concernant la communauté de communes Terres d'Argentan Interco validé au montant de 4 996 718,00 € HT soit 5 996 061,60 € TTC.

Article 3

De dire que le nouveau montant du marché public passe à 273 159,18 € HT soit 327 791,02 € TTC.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les deux avenants.

Article 5

De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'opération.

Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 28 janvier 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 63 Pouvoirs : 3 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>11 FEV. 2025</p>	<p>Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSAGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.</p>
<p>CC-2025-011</p>	<p>Avenants n 1 au marché de travaux relatif à la construction d'une école maternelle/élémentaire et d'une salle associative dans le quartier Vallée d'Auge à Argentan</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2023-109 du 29 juin 2023 portant lancement du marché de travaux relatif à la construction d'une école maternelle/élémentaire et d'une salle associative dans le quartier Vallée d'Auge à Argentan ;
Considérant la nécessité de procéder à des prestations supplémentaires ;
Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique et notamment de signer des avenants avec les titulaires du marché ;
Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 29 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les sept avenants n°1 suivants relatifs au marché de travaux pour la construction d'une école maternelle/élémentaire et d'une salle associative dans le quartier Vallée d'Auge à Argentan :

DÉSIGNATION DU LOT	TITULAIRES	MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES	TAUX	MONTANTS FINAUX DES LOTS
Lot 1 Terrassements / VRD	SA TOFFOLUTTI	28 054,40 € HT 33 665,28 € TTC	+ 8,73 %	349 367,36 € HT 419 240,83 € TTC
Lot 2 Gros œuvre	SAS QUINCE CONSTRUCTION	31 031,89 € HT 37 238,27 € TTC	+ 3,80 %	846 542,60 € HT 1 015 851,12 € TTC
Lot 5 Étanchéité des toitures terrasses	SAS MICARD	9 596,40 € HT 11 515,68 € TTC	+ 12,59 %	85 800,31 € HT 102 960,37 € TTC
Lot 6 Menuiseries extérieures bois	MARCHAND SAS	3 922 € HT 4 706,40 € TTC	+ 0,43 %	907 918,00 € HT 1 089 501,60 € TTC
Lot 8 Plâtrerie sèche	MAILHES POTTIER	14 236,67 € HT 17 084 € TTC	+ 3,42 %	430 052,80 € HT 516 063,36 € TTC
Lot 15 Équipements de cuisine	LANEF	14 838 € HT 17 805,60 € TTC	+ 24,03 %	76 590,97 € HT 91 909,16 € TTC
Lot 16 Électricité	ENERSCIENCE	3 328,11 € HT 3 993,73 € TTC	+ 0,90 %	370 221,16 € HT 444 265,39 € TTC

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des avenants.

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'opération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025
--	---

Date de convocation
28 janvier 2025

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 63
Pouvoirs : 3
Votants : 66

Vote
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

11 FEV. 2025

Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-012	Approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement et d'Information du Demandeur
--------------------	---

Vu la loi n° n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « ALUR » et notamment son article 97 ;
Vu la délibération du conseil communautaire du 6 octobre 2015 engageant la collectivité dans la mise en place du PPGDLSID ;
Considérant que ce projet de plan a été transmis à chacune des communes membres de la Conférence Intercommunale du Logement pour avis ;

Considérant l'avis favorable émis en Conférence Intercommunale du Logement le 6 décembre 2024 ;
Considérant qu'il convient de valider ce document en conseil communautaire ;
Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme-Logement du 30 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement et d'Information du Demandeur issu de la réflexion partenariale des bailleurs, de la collectivité, et des acteurs de la demande de logement pour la période 2024-2030.

Article 2

D'approuver le système de cotation de la demande de logement social.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A black ink signature of Julian Ladame, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature of Frédéric Leveillé, featuring a large, stylized initial 'F' and a series of horizontal wavy lines below it.

<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 28 janvier 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 63 Pouvoirs : 3 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>11 FEV. 2025</p>	<p>Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSAGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.</p>

CC-2025-013	Biens sans maître – Acquisition des parcelles C 134 à Fel, E 54 à Omméel et F 139, 141, 142 et 144 à Trun
-------------	--

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.1123-1-2° ;
Vu le code civil, notamment l'article 713 ;
Vu la délibération n°2023-07-11 du 20 novembre 2023 du conseil municipal de la commune de Gouffern en Auge renonçant à ses droits de propriété au profit de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco ;

Vu la délibération n°58/2023 du 23 octobre 2023 du conseil municipal de la commune de Trun renonçant à ses droits de propriété au profit de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco ;
Vu l'arrêté n°2024/046 en date du 3 juillet 2024 portant constatation de la vacance de biens immobiliers ;
Considérant que la communauté de communes Terres d'Argentan Interco s'est vue confiée au 1^{er} janvier 2018 la compétence exclusive et obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » ;
Considérant qu'à ce titre, la gestion de deux retenues sèches situées sur les communes de Gouffern en Auge (Fel et Omméel) et de Trun incombe à la communauté de communes Terres d'Argentan Interco après dissolution et transfert de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Rivière Dives (SIARD) en 2017 ;
Considérant que la parcelle C 134 à Fel, la parcelle E 54 à Omméel et les parcelles F 139, 141, 142 et 144 à Trun sont considérées comme bien sans maître ;
Considérant que la commune de Trun et la commune de Gouffern en Auge ont, par délibération de leur conseil municipal, renoncé à leurs droits de propriété sur ces parcelles au profit de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco ;
Considérant de la nécessité de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco de pouvoir jouir de la propriété de ces parcelles ;
Considérant l'avis favorable de la commission Assainissement, eaux pluviales et GEMAPI du 13 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De prononcer l'incorporation des parcelles C 134 à Fel, E 54 à Omméel et F 139, 141, 142 et 144 à Trun, biens sans maître, dans le domaine privé de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco.

Article 2

De dire que la prise de possession des parcelles fera l'objet d'un procès-verbal qui sera affiché au siège administratif de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Article 4

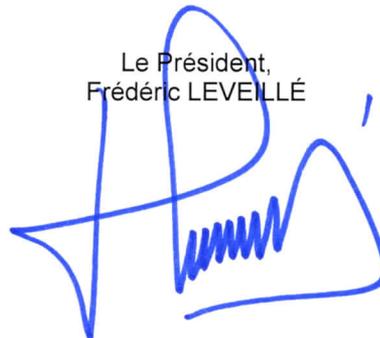
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025
--	---

Date de convocation
28 janvier 2025

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 63
Pouvoirs : 3
Votants : 66

Vote
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

11 FEV. 2025

Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-014	Arrêté du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de Terres d'Argentan Interco
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération communautaire n° D2018-27 DED du 13 mars 2018 relative au lancement de la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
Considérant la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, désigne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique ;

Considérant l'avis favorable de la commission Urgence Climatique – Développement Durable du 21 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'arrêter le projet de Plan Climat Air Energie territorial de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco.

Article 2

D'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer tous les actes et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025
--	---

Date de convocation
28 janvier 2025

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 63
Pouvoirs : 3
Votants : 66

Vote
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

11 FEV. 2025

Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSAGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-015	Transfert du pilotage du projet de Ferme-École du programme Coop'ter : Convention de partenariat avec la Coopérative d'Activité et d'Emploi agricole (CAE) Rhizome pour la période 2024 - 2026
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
Vu la loi EGalim n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu la délibération CC-2024-048 du 27 mars 2024 validant le programme d'actions 2024-2027 du Projet Alimentaire Territoriale ;
Considérant le projet de convention avec la Coopérative d'Activité et d'Emploi agricole (CAE) Rhizome ;
Considérant la déclinaison opérationnelle du Plan Alimentaire Territoriale ;
Considérant l'avis favorable de la commission Urgence climatique et développement durable du 21 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les termes de la convention bipartite avec la Coopérative d'Activité et d'Emploi agricole (CAE) Rhizome pour la période 2024 - 2026.

Article 2

D'inscrire le budget correspondant aux budgets 2025-2026.

Article 3

D'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 € chaque année (2025 et 2026) à CAE Rhizome.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A black ink signature of Julian Ladame, the secretary of the meeting, written in a cursive style.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A blue ink signature of Frédéric Leveillé, the president, written in a stylized, bold cursive style.

<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil communautaire</p> <p>Séance du 4 février 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 28 janvier 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 63 Pouvoirs : 3 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>11 FEV. 2025</p>	<p>Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSAGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.</p>
<p>CC-2025-016</p>	<p>Stratégie touristique partagée avec la communauté de communes Vallées d'Auge et du Merlerault (VAM)</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5214-16 ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre – dont les communautés de communes – la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » ;

Considérant la nécessité de se regrouper avec la communauté de communes Vallées d'Auge et du Merlerault pour créer une véritable Destination touristique et pouvoir envisager une stratégie touristique partagée ambitieuse ;
Considérant l'avis favorable de la commission Tourisme et Patrimoine élargie du 1^{er} octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la stratégie touristique partagée avec la communauté de communes Vallées d'Auge et du Merlerault et son plan d'actions chiffré.

Article 2

D'autoriser Monsieur le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la mise en œuvre de cette stratégie touristique, ainsi qu'aux actions et partenariats auxquels les deux intercommunalités souhaiteraient être associées dans la démarche.

Article 3

De prévoir les montants correspondant à la mise en œuvre du projet au budget tourisme sur la période 2025-2027.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 28 janvier 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 63 Pouvoirs : 3 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 11 FEV. 2025</p>	<p>Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSENGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.</p>
<p>CC-2025-017</p>	<p>Convention d'entente intercommunautaire pour une stratégie touristique partagée entre les communautés de communes Terres d'Argentan Interco et Vallées d'Auge et du Merlerault</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5214-16, L.5221-1 et suivants
Vu le code du tourisme, notamment l'article L.133-3 ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre – dont les

communautés de communes – la compétence « promotion du tourisme, et notamment la création d'offices de tourisme » ;

Vu le projet de convention d'entente intercommunautaire ;

Considérant la nécessité de se regrouper avec la communauté de communes Vallées d'Auge et du Merlerault pour créer une véritable Destination touristique et une stratégie touristique partagée ;

Considérant la nécessité de mutualiser les moyens matériels et en personnel pour la mise en œuvre de cette stratégie touristique partagée via une convention d'entente intercommunautaire ;

Considérant que cette convention d'entente a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'entente intercommunautaire pour les missions relevant du service public touristique local telles qu'énumérées à l'article L.133-3 du code du tourisme, à savoir les missions de service public d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire intercommunautaire en cohérence avec les comités départemental et régional du tourisme ;

Considérant l'avis favorable de la commission Tourisme et Patrimoine élargie du 1^{er} octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer à partir du 1^{er} avril 2025, entre les communautés de communes Terres d'Argentan Interco et Vallées d'Auge et du Merlerault, une entente intercommunautaire pour déployer une stratégie touristique partagée.

Article 2

D'approuver les termes de la convention d'entente intercommunautaire.

Article 3

D'approuver que la conférence soit composée des membres des deux commissions Tourisme des deux communautés de communes membres de l'entente.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'entente intercommunautaire et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025
--	---

Date de convocation
28 janvier 2025

Conseillers
En exercice : 82
Présents : 63
Pouvoirs : 3
Votants : 66

Vote
Pour : 66
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

11 FEV. 2025

Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSAGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.

Présents en tant que suppléants : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-018	Grille tarifaire unique pour les animations et visites touristiques
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
 Considérant la nécessité de créer une grille tarifaire unique pour toutes les visites guidées et animations touristiques pour l'année 2025 ;
 Considérant l'avis favorable de la commission Tourisme et Patrimoine du 11 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la création d'une grille tarifaire unique pour les animations et visites guidées comme suit :

- Pour les visites guidées :
 - 3 € tarif plein et 2 € tarif groupe et réduit ;
 - gratuité pour les moins de 18 ans.
- Pour les animations et ateliers créatifs :
 - 5 € tarif plein et 3 € réduit ;
 - gratuité des moins de 12 ans.

Article 2

De préciser que certaines animations à rayonnement intercommunal et en lien avec des évènements nationaux (journées du patrimoine, dimanches de caractère...) demeureront gratuites.

Article 3

De rappeler que le Pass'Culture est accepté pour les individuels et les groupes.

Article 4

De préciser que les propositions s'entendent avec un minimum de 5 personnes inscrites, faute de quoi elles seront annulées et qu'un devis sera établi pour les groupes souhaitant une prestation à la demande.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julian Ladame', written in a cursive style.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written in a cursive style.

<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 4 février 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 28 janvier 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 63 Pouvoirs : 3 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>11 FEV, 2025</p>	<p>Le quatre février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUIN Jacques ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIVIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MARRIÈRE Daniel ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MESSAGER Brigitte ; MONTEGGIA Martine ; MORIN Lucienne ; NOSS Éric, PICCO Alain ; RUPPERT Roger ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : TURBOUT Bruno (pour BALLOT Jean-Philippe) ; BALOCHE Bernard (pour BISSON Jean-Marie) ; FLOUVAT Jean-Luc (pour DROUET Marc) ; LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; LECERF Lionel ; MALLET Gilles ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; SAUSSAIS Delphine (pouvoir à COUPRIT Pierre).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BARDIN Franck ; BEAUVAIS Philippe ; CHRISTOPHE Hubert ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; SANCHEZ Nadia ; De VIGNERAL Guillaume.</p>
<p>CC-2025-019</p>	<p>Terres d'Argentan Interco Mobilité – Désignation d'un directeur de la régie</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2221-14, L.5211-1 et suivants, R.2221-2 et suivants, R.2221-67 et R.2221-68 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-21-00008 en date du 3 juin 2021 constatant le transfert de la compétence mobilité à l'échelon communautaire ;

Vu la délibération du conseil communautaire D2021-17 MOB en date du 8 juin 2021 autorisant le transfert de la compétence Mobilité à Argentan Intercom afin qu'elle devienne « autorité organisatrice de la mobilité locale » sur son périmètre ;
Vu la délibération du conseil communautaire D2021-89 MOB en date du 8 juin 2021 portant création du budget annexe Argentan Intercom Mobilité ;
Vu la délibération du conseil communautaire D2021-92 MOB en date du 8 juin 2021 portant adoption des statuts de la régie Argentan Intercom Mobilité ;
Vu la délibération du conseil communautaire D2021-96 MOB en date du 8 juin 2021 portant désignation de M. Laurent BEAUFILS en tant que directeur ;
Considérant le départ à la retraite progressif de Monsieur Laurent BEAUFILS ;
Considérant que le Président propose au conseil communautaire un nouveau directeur pour la régie « Terres d'Argentan Mobilité » ;
Considérant que Monsieur Édouard LEMAIRE est titulaire de l'attestation de capacité à l'exercice de la profession « transport public routier de personnes » ;
Considérant que Monsieur Édouard LEMAIRE n'exerce aucun mandat de sénateur, député, représentant au Parlement européen et aucun mandat de conseiller régional, conseiller départemental, conseiller municipal dans la ou les collectivités intéressées ou dans une circonscription incluant cette ou ces collectivités ;
Considérant l'avis favorable de la commission Développement durable du 21 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger la délibération du conseil communautaire n° D2021-96 MOB du 8 juin 2021 portant désignation de M. Laurent BEAUFILS en tant que directeur.

Article 2

De désigner, sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Édouard LEMAIRE, comme directeur de la régie dotée de la seule autonomie financière « Terres d'Argentan Mobilité ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

